



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire de Conseil communal du 23 mai 2023

M. Alexandre Fivat, vice-président, remplace le président excusé, M. Alexandre Mottier. Il salue les conseillères et conseillers, le syndic, les municipales et municipaux, ainsi que les représentants du groupe Innergia, MM. Olivier Andres et Patrick Mattenberger.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt conseillers ; M^{mes} Stefanie Delachaux, Marie Gallot Lavallée, Lorraine Garnier, Céline Rohrbasser, Cécile Tribot, ainsi que MM. Florian Karlen, Guillaume Lenoir, Alexandre Mottier, Hervé Martin et John Schopfer sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal du 28 mars 2023
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Postulat concernant la place de jeu devant l'école
6. Préavis N° 05/2023 – 1^{er} volet de mise en œuvre de la transition énergétique de la Commune de Rossinière
7. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023, reçu le 17 mai par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance et communications du bureau

Le vice-président donne connaissance du courriel M^{me} Céline Baux, députée, qui ne pourra pas assister au conseil. Elle souligne l'importance de cette séance et du préavis n° 05/2023, qui fait de Rossinière une commune à l'avant-garde de la transition écologique.

4. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité.

Concernant le PACom¹, il informe que l'enquête complémentaire qui a fait suite aux séances de conciliation vient de se terminer. La Municipalité devrait pouvoir venir devant le conseil avec le PACom cet automne.

Il évoque un autre chapitre important, le projet de fusion entre les communes de Rossinière et de Château-d'Ex. Il rappelle que, depuis juin 2022, un comité de pilotage et six groupes de travail se réunissent régulièrement. Des thèmes importants y sont abordés tels le personnel communal, la composition des autorités, le nombre de municipaux, de conseillers communaux, le nom ou encore les armoiries de l'éventuelle future commune fusionnée. D'ici l'été prochain, les différents groupes transmettront leurs conclusions et propositions au comité de pilotage. Il établira alors un rapport stratégique qui sera transmis aux autorités communales. Si elles jugent les conditions réunies pour aller de l'avant dans le processus de fusion, elles rédigeront une convention de fusion et la présenteront à leurs conseils respectifs. Si les deux conseils l'acceptent, la population sera à son tour appelée à voter.

C'est l'occasion de faire allusion à la nouvelle péréquation, en bonne voie. Contrairement à la péréquation actuelle où les montants reçus sont basés sur les dépenses effectuées, elle sera axée sur les besoins des communes.

Une brochure présentant les activités extrascolaires au Pays-d'Enhaut, élaborée par l'ASIPE² et le Conseil d'établissement de l'école, est en fin de réalisation. M^{me} Catherine Pilet, municipale, annonce qu'elle sera envoyée aux élèves en début d'été. Des exemplaires papier seront à disposition dans les administrations communales et une version électronique consultable sur les sites internet des communes. M^{me} Dorothée Ramel, qui s'est beaucoup investie dans le projet, le présentera plus en détail lors du prochain conseil.

M^{me} Catherine Pilet mentionne ensuite la démission de M^{me} Pascale Castellani, directrice du Pôle Santé. Les démarches sont en cours pour la remplacer. M. Yvon Jeanbourquin assure l'intérim.

5. Postulat concernant la place de jeu devant l'école

Dans son rapport lu par M^{me} Fabienne Ziörjen, la commission, chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat concernant la place de jeu devant l'école, évoque les différentes étapes qui ont précédé sa création. Elle rappelle que M. Mikaël Geser a demandé à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur la faisabilité d'une restauration, tout en privilégiant si possible des copeaux de bois ou tout produit non polluant. Elle souligne que la réponse au postulat présente et explique les travaux prévus : modelage du terrain, afin de pouvoir y poser directement les différentes infrastructures ; remplacement des jeux actuels par des éléments réalisés en bois suisse ; installation de copeaux de bois autour des différentes infrastructures de jeu ; le tourniquet est enlevé ; demeurent le banc en bois et la petite table ; il est projeté de reprendre le mur situé au fond du parc et de changer éventuellement la barrière métallique qui s'y trouve. Elle constate que la procédure déclenchée par le dépôt du postulat de M. Mikaël Geser a été respectée par la Municipalité. Elle recommande donc au conseil de prendre acte du rapport de la Municipalité.

¹ Plan d'affectation communal, anciennement PGA

² Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre acte de la réponse municipale précitée.

6. Préavis N° 5/2023 – 1^{er} volet de la mise en œuvre de la transition énergétique de la Commune de Rossinière

Avant de donner la parole aux représentants d'Innergia, notre syndic explique qu'il était important pour la Municipalité de présenter le modèle qui a servi à la création de la société InfraRoss. Et ce, afin que les personnes qui n'étaient pas encore au conseil en 2021 puissent découvrir ce modèle novateur, qui offre plus de souplesse aux communes et donne accès au financement des caisses de pensions suisses.

M. Olivier Andres, accompagné de M. Patrick Mattenberger, présente le concept et explique quels sont les enjeux actuels. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050, mais aussi d'éviter une éventuelle future pénurie d'électricité. En Suisse, le défi est donc d'utiliser toutes les ressources renouvelables pour produire de l'énergie décentralisée. Afin de pouvoir bénéficier de cette énergie, un autre défi de taille est l'ouverture du réseau électrique. En discussion actuellement aux Chambres fédérales, elle devrait être effective au 1^{er} janvier 2024, permettant de distribuer à une commune l'électricité produite localement. Bonne nouvelle pour Rossinière et la société InfraRoss qui, après avoir repris le chauffage à distance existant, a pour objectif, en une deuxième étape, de prolonger le réseau et d'augmenter ainsi la production de chaleur et d'électricité.

Il rappelle entre autres que le modèle mis en place est un modèle d'économie circulaire ; qu'InfraRoss est une société de droit privé, dont l'objectif n'est pas de faire du bénéfice. Il mentionne que M. André Hoffmann, fils du cofondateur du WWF, membre de la famille propriétaire d'Hoffmann-La Roche est entré au capital d'Innergia ; qu'Innergia a noué un partenariat exclusif avec *cosmofounding*, la plateforme numérique de la banque Vontobel ; qu'à l'heure actuelle, les caisses de pension sont friandes de projets d'investissement dans le développement durable.

Il signale au passage que la deuxième étape d'investissement prévoit l'élaboration d'une feuille de route : y seront listés l'ensemble des ressources énergétiques de la commune, l'ensemble des études, des projets ; en résultera un plan à long terme, afin de maximiser la production locale d'énergie.

Il est répondu à M. Alexandre Fivat que les caisses de pension sont rémunérées au taux du marché. L'argent qu'elles investissent dans le projet est un prêt, au taux de 2,5 à 3 %.

A M. André Schopfer qui s'étonne que personne ne veuille cautionner le projet et que seule la Commune doive prendre ce risque, il est expliqué que chacun est payé pour son travail : personne ne touche de l'argent à ne rien faire ; aucun dividende n'est versé. Il est vrai que la Commune donne caution pour l'entier du projet, car il est destiné à tous ses citoyens. En contrepartie, elle reçoit une cédula hypothécaire, un titre de propriété : elle est ainsi de fait propriétaire de l'ensemble de l'infrastructure. Quant au risque encouru, Innergia est là pour l'accompagner et l'aider à le gérer.

Autre particularité en ce qui concerne la gestion des risques, InfraRoss va construire et investir « sur mesure ». Elle va maintenant rechercher les futurs consommateurs intéressés à se

raccorder au réseau ; les études vont se poursuivre et les projets seront finalisés. Lors de la réalisation, ne seront construites que les infrastructures couvertes par les consommateurs trouvés. Les habitants proches du réseau pourront y être raccordés. Notons que La Frasse a été introduite dans le projet. Pour les autres, à La Tine ou en habitat dispersé par exemple, il sera possible de profiter des mêmes avantages, des mêmes tarifs, grâce à des projets adaptés à leurs besoins : chauffages mutualisés, sous-stations, réseaux individuels.

Concernant la coopérative CoopRoss, suite à une question de M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj, il est indiqué qu'Innergia va céder 49 % du capital d'InfraRoss à la coopérative. Et ce afin que toutes les personnes intéressées puissent en devenir sociétaires, sans avoir à investir dans des parts sociales. M. François Margot précise que, quand on parle de capital social, on parle du capital, de l'argent amené par les coopérateurs. CoopRoss n'aura ainsi pas de capital social mais détiendra un actif, un capital de 49 000 francs d'InfraRoss.

Ayant participé par le passé à plusieurs études destinées à mettre sur pied un projet viable, pour lesquelles il se trouvait toujours un bureau démontrant leur non-pertinence, M. André Schopfer s'interroge sur la « solution miracle » proposée. Et ce tant du point de vue technique qu'à propos de la gestion sur la durée. Il est expliqué que, contrairement au Groupe E, à la Romande Energie ou EBL, dont l'objectif est d'avoir du rendement, Innergia travaille avec des fournisseurs fiables, éprouvés, et avec des entreprises qui ne doivent en aucun cas s'enrichir sur le projet. Et ce, afin que le consommateur puisse payer le juste prix.

M. Jean-Pierre Neff ajoute qu'avec le modèle proposé par Innergia, on garde une maîtrise locale des infrastructures.

Concernant le prix du kW/h, pour répondre à M. Alexandre Fivat, il est expliqué que les personnes actuellement raccordées au chauffage à distance n'ont subi aucune augmentation de tarif, bien que les prix de l'énergie aient pris l'ascenseur l'hiver dernier. Ils ont en effet bénéficié d'une décision prise lors du lancement d'InfraRoss. Les consommateurs ont ainsi profité d'un bouclier tarifaire. Etre raccordés au chauffage à distance leur permettra du reste à l'avenir de ne pas être soumis aux fluctuations du pellet, car ces derniers seront remplacés par des plaquettes des bois de Rossinière.

M. François Margot s'enquiert de la future production d'électricité par InfraRoss. Il lui est répondu que la production d'électricité va améliorer les prix de l'énergie. Actuellement, la facture d'électricité comprend le prix de l'énergie et le prix du transport, prix qui sont soumis aux fluctuations du marché. Après ouverture du réseau, il sera possible d'avoir une meilleure maîtrise des prix : InfraRoss pourra distribuer à tous les consommateurs de Rossinière de l'énergie produite localement, à un prix contrôlé. En résumé, il y aura de l'électricité de Rossinière, pour les habitants de Rossinière, à un prix compétitif. La future production d'énergie par le système a été estimée à 2 millions de kWh/h par an.

Faisant suite à une demande de M. Marc Michault, M. Jean-Pierre Neff mentionne que le Grand Chalet, qui ne voulait pas jouer le jeu de grosses sociétés électriques, a fait étudier le projet de Rossinière par une société neutre. Après avoir comparé moult systèmes ils sont arrivés à la conclusion qu'il était le meilleur et ont décidé de se raccorder au réseau de chauf-

fage à distance. Il mentionne que l'objectif est maintenant de raccorder les bâtiments communaux, ainsi que la cure et l'église, appartenant à l'Etat de Vaud. Actuellement, avec les dix-sept logements connectés au réseau existant et le Grand Chalet, c'est plus d'un quart de la consommation future qui est vendue.

Une fois finies présentation et questions, MM. Olivier Andres et Patrick Mattenberger sont remerciés. La parole est donnée à M^{me} Dorothee Ramel pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. Il en ressort que Rossinière est la première commune à s'être lancée dans le partenariat public-privé avec Innergia, sept autres communes l'ayant suivie par la suite et un bon nombre d'autres s'étant montrées intéressées.

La commission se dit satisfaite de constater qu'InfraRoss SA poursuit les engagements pris en faveur de la transition énergétique dans la commune, avec la deuxième étape d'investissement, l'élaboration d'une feuille de route pour poursuivre le processus au-delà du chauffage à distance et la prochaine création de la coopérative CoopRoss. A l'instar de la Commune, cette dernière détiendra 49 % des parts d'InfraRoss, cédées par Innergia qui en conservera 2 %. La commission voit dans cette coopérative une belle opportunité pour rester acteur de notre transition énergétique. Elle suggère ainsi qu'elle soit ouverte à toutes les personnes domiciliées dans la commune ou utilisatrices des installations.

La commission se dit en outre confiante en la capacité d'InfraRoss SA de mener à bien ses projets dans les meilleures conditions : elle a contracté de nouveaux consommateurs privés, mais a surtout la certitude de fournir de gros consommateurs tels le Grand Chalet, les bâtiments administratifs communaux, la cure, le chauffage à distance existant et le futur centre artisanal.

La commission souligne encore qu'InfraRoss SA estime avoir élaboré son business plan sur la base d'une projection prudente de l'évolution des besoins de chaleur auxquels le chauffage à distance répondra, intégrant non seulement les assainissements énergétiques des bâtiments, mais aussi le réchauffement climatique.

M. André Schopfer demande s'il est possible de faire une cédule hypothécaire sur des installations techniques, sur une chaudière. L'on apprend alors qu'il est possible et usuel de faire une cédule sur du bâti et donc sur les installations qui lui sont liées. La valeur du système, c'est sa capacité à fournir de la chaleur à ses consommateurs ; ce n'est pas la chaudière elle-même. Autrement dit, la valeur de la cédule, c'est la valeur des prestations fournies par l'ensemble du système, et pas le matériel lui-même.

Evoquant la construction de CARoss, M. Flavien Marmillod aimerait comprendre dans quelle mesure InfraRoss pourrait financer un bâtiment et louer des appartements. M. Jean-Pierre Neff explique qu'il ne serait effectivement pas possible de construire un hôtel. Avec CARoss, c'est une belle opportunité : il abritera toutes les infrastructures énergétiques et quelques locaux commerciaux. Il précise que les travaux ne commenceront pas avant d'avoir la certitude de locaux loués ou vendus (en PPE), c'est-à-dire avant d'avoir les signatures des futurs locataires ; il sera possible de louer sur plan.

Le conseil accepte ensuite par 17 oui et deux abstentions : d'accorder une caution en faveur d'InfraRoss SA à hauteur de 6 600 000 francs, garantie par une cédule hypothécaire en

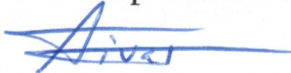
premier rang sur les infrastructures thermiques et électriques ; d'accorder une caution en faveur d'InfraRoss SA à hauteur de 3 600 000 francs, garantie par une cédule hypothécaire en premier rang sur le bâtiment CARoss ; d'octroyer un droit de superficie en faveur d'InfraRoss sur la parcelle où sera construit le bâtiment CARoss abritant la centrale énergétique.

Remerciant chacune et chacun au nom de la Municipalité, M. Jean-Pierre Neff exprime toute l'émotion liée à cette décision. Convaincu de l'importance d'aller de l'avant avec la transition énergétique, il confirme que la prudence restera de mise, qu'aucun risque inconsidéré ne sera pris.

11. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant plus demandée, M. Alexandre Fivat remercie encore les représentants d'Innergia de leur professionnalisme. Il est 22h40 quand il clôt le conseil, souhaitant à chacune et chacun un bon retour chez soi. Rendez-vous est donné le 20 juin, pour le prochain conseil.

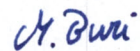
Le Vice-président



A. Fivat



La Secrétaire



M. Buri